



Le Conseil d'Etat

568-2021

Département fédéral de l'économie, de la
formation et de la recherche (DEFR)
Monsieur Guy Parmelin
Président de la Confédération
Palais fédéral est
3003 Berne

**Concerne : consultation relative à l'abrogation de l'ordonnance sur l'assurance fédérale
des transports contre les risques de guerre**

Monsieur le Président de la Confédération,

Notre Conseil donne suite à votre courrier du 28 octobre 2020 concernant la procédure de consultation relative à l'abrogation de l'ordonnance sur l'assurance fédérale des transports contre les risques de guerre, dont le contenu a retenu notre meilleure attention.

A la lecture du rapport explicatif annexé à votre courrier et notamment sur la base des conclusions du domaine Logistique de l'Approvisionnement économique du pays (AEP) et de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) dans leurs rapports sur l'importance de la navigation maritime pour la politique d'approvisionnement de la Suisse, nous soutenons l'abrogation de l'ordonnance sur l'assurance fédérale des transports contre les risques de guerre (OARG) et la réaffectation des fonds capitalisés en faveur de la Confédération dans le domaine de la protection de la population.

Nous vous remercions de votre consultation et vous prions de croire, Monsieur le Président de la Confédération, à l'assurance de notre considération distinguée.


AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

La présidente :



Anne Emery Torracinta